# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -6-5-65 388834

ÉDITION DE LA STATION DU NORD-OUEST - Arras - Tél. 23.14
(SEINE-MARITIME, SOMME, PAS-DE-CALAIS, NORD)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, - Station d'Avertissements Agricoles d'ARRAS.
C. C. P. : LILLE 57-01-67

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

N° LVI - 2 MAI 1965

AVERTISSEMENTS — **TAVELURES DES FRUITS A PEPINS** — CULTURES FRUITIERES

La période des plus gros risques de contaminations va débuter et la protection des arbres devra être la meilleure possible durant les 3 semaines à venir.

En conséquence,

Effectuer un nouveau traitement fongicide du 4 au 6 Mai.

Remarques - En période de floraison n'ajouter aucun insecticide.
- Sur les poiriers en défloraison, sensibles à l'Hoplocampe, ajouter un produit à base de Parathion ou équivalent.
- Sur les variétés de pommiers sensibles à l'Oïdium, ajouter un produit adéquat.
- Il ne faut pas attendre le retour du beau temps pour traiter mais bien au contraire, intervenir d'autant plus rapidement que le temps est pluvieux (même si les conditions ne sont guère favorables à une "belle" pulvérisation).
- En cas de fortes pluies orageuses lessivant le produit (précipitations supérieures à 10-15 mm) renouveler rapidement la protection sans attendre un nouvel avis.

INFORMATIONS — **B E T T E R A V E S** — GRANDES CULTURES

Bien surveiller les semis de précision, car les conditions climatiques peu favorables à une végétation rapide rendent les plantes sensibles à de nombreux ravageurs (collemboles, thrips, limaces, charançons qui coupent les cotylédons, etc...)

En cas de disparition inexpliquée des jeunes plantes, faire un petit essai d'appâts contre les limaces pour vérifier l'éventualité de leur présence.

En cas de présence d'insectes défoliateurs, effectuer une pulvérisation si possible localisée et à forte dose avec un produit à base de DDT ou de Dieldrine ou d'Heptachlore, etc...

REMARQUES SUR L'EMPLOI DES PRODUITS

Les doses indiquées dans la liste des produits conseillés sont généralement exprimées en matière active par hectolitre. Sauf indication contraire, la dose/hectare est 10 fois supérieure (emploi supposé de 1.000 l/ha). Pour trouver la dose d'emploi de chaque spécialité commerciale, il convient donc de tenir compte du % de matière active contenu dans la spécialité.

Par exemple : pour lutter contre le Mildiou de la Pomme de Terre, la dose correcte de Manèbe est de 160 g/hl soit 1.600 grs de matière active à l'hectare. Une spécialité dosant 80 % de Manèbe devra donc être employée à raison de 2.000 grs/ha.

RAPPELS : - Thrips/Pois
- Mouche du Chou
- Limaces.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

R. DIVOUX

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. COUTURIER

IMPRIMERIE DE LA STATION NORD-OUEST, DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

10